

Les jeunes Mosellans sont davantage touchés par la pauvreté et la précarité

Insee Analyses Grand Est • n° 148 • Octobre 2022



En Moselle, plus de la moitié des 175 500 jeunes âgés de 15 à 29 ans résident encore chez leurs parents, et près d'un jeune sur dix chez des parents au chômage ou inactifs. Un jeune sur six n'est ni en emploi, ni en études et un sur dix est peu ou pas diplômé. En 2019, dans les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans, une personne sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. C'est dix points de pourcentage de plus que pour l'ensemble des ménages fiscaux du département. En conséquence, les jeunes Mosellans sont plus souvent bénéficiaires des prestations sociales ou familiales que le reste de la population.

En 2018, 175 500 habitants de la Moselle sont âgés de 15 à 29 ans, soit 16,8 % de la population du département. Les conditions de vie et le faible niveau de diplôme peuvent influencer sur leur insertion professionnelle et constituer des facteurs de pauvreté.

Milieu familial précaire, parentalité précoce : des situations plus fréquentes à Forbach – Saint-Avold

En Moselle, en 2018, plus de la moitié des jeunes de 15 à 29 ans vivent au domicile parental (54 % ► **figure 1**). La quasi-totalité des 15-17 ans vivent chez leurs parents. À partir de 18 ans, ils quittent progressivement

le domicile parental. Ainsi, à 29 ans, 14 % des jeunes Mosellans résident encore chez leurs parents.

Avec quatre points de pourcentage supplémentaires, la proportion de jeunes qui résident au domicile parental est plus élevée en Moselle qu'à l'échelle du Grand Est. Au sein du département, les jeunes vivent aussi plus souvent chez des parents inactifs ou au chômage (9,4 % contre 8,1 % dans l'ensemble du Grand Est), ce qui peut avoir des conséquences sur leurs conditions de vie et sur la poursuite de leurs études.

La part de jeunes vivant au domicile parental est la plus élevée dans le **territoire des politiques départementales** ► **définitions**

de Forbach – Saint-Avold et la plus faible dans celui de Metz-Orne (respectivement 63 % et 47 %). Le pôle de Metz compte davantage de jeunes majeurs ayant quitté la résidence de leurs parents pour poursuivre leurs études ou travailler, et qui vivent plus souvent seuls. Le territoire de Forbach – Saint-Avold est aussi celui où les jeunes vivent le plus fréquemment avec des parents inactifs ou au chômage (16 % d'entre eux). Dans les autres territoires des politiques départementales, moins d'un jeune sur dix est dans une situation similaire.

La parentalité, lorsqu'elle est précoce, peut constituer un autre facteur de fragilité sociale pour les jeunes : elle induit des charges financières supplémentaires, et

► 1. Situation des jeunes de 15 à 29 ans en 2018

Territoires des politiques départementales ¹	Nombre de jeunes de 15-29 ans	Vivent chez leurs parents (en %)	dont : les parents sont au chômage ou inactifs (en %)	Vivent seuls (en %)	Vivent avec leur(s) enfant(s) (en %)	Ni en emploi, ni en études (en %)	Formes particulières d'emploi ² (en %)	Diplômés au plus du brevet des collèges ³ (en %)
Forbach – Saint-Avold	34 700	62,7	16,1	6,4	14,5	23,3	14,6	11,9
Sarrebourg – Château-Salins	14 400	53,6	6,1	8,1	13,4	16,2	16,3	9,5
Sarreguemines – Bitche	14 500	57,1	9,8	8,2	13,2	19,2	18,3	11,3
Metz-Orne	71 000	47,4	7,3	16,5	10,1	15,7	14,9	8,8
Thionville	40 900	55,6	8,4	10,4	12,3	16,2	12,7	8,8
Moselle	175 500	53,7	9,4	11,7	12,0	17,7	14,7	9,7
Grand Est	973 400	49,8	8,1	14,6	12,0	16,8	16,4	9,0
France métropolitaine	11 341 000	50,4	7,6	15,3	11,1	15,9	15,7	8,6

¹ Les territoires des politiques départementales sont des territoires définis par le Département de la Moselle.

² Les formes particulières d'emploi incluent les contrats d'apprentissage, les personnes placées par une agence d'intérim, les emplois aidés, les stagiaires rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire.

³ et non inscrits dans un établissement d'enseignement.

Lecture : en 2018, 175 500 personnes âgées de 15 à 29 ans résident en Moselle. Parmi elles, 53,7 % vivent chez leurs parents, 17,7 % ne sont ni en emploi, ni en études et 9,7 % n'ont pas de diplôme ou sont diplômés au plus du brevet des collèges.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitations principale et complémentaire.

En partenariat avec :



Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Grand Est et le Département de la Moselle.

des contraintes qui peuvent les éloigner du marché de l'emploi. En Moselle, comme dans le Grand Est, un peu plus de 3 % des jeunes de 15 à 24 ans vivent avec leur(s) enfant(s). Cette situation est également plus fréquente au sein du territoire de Forbach – Saint-Avold, avec 4 % des jeunes de 15-24 ans, tandis qu'elle l'est moins dans celui de Metz-Orne. L'écart entre ces deux territoires s'accroît pour la tranche d'âge de 25 à 29 ans avec dix points de différence.

18 % des jeunes Mosellans ni en emploi, ni en études

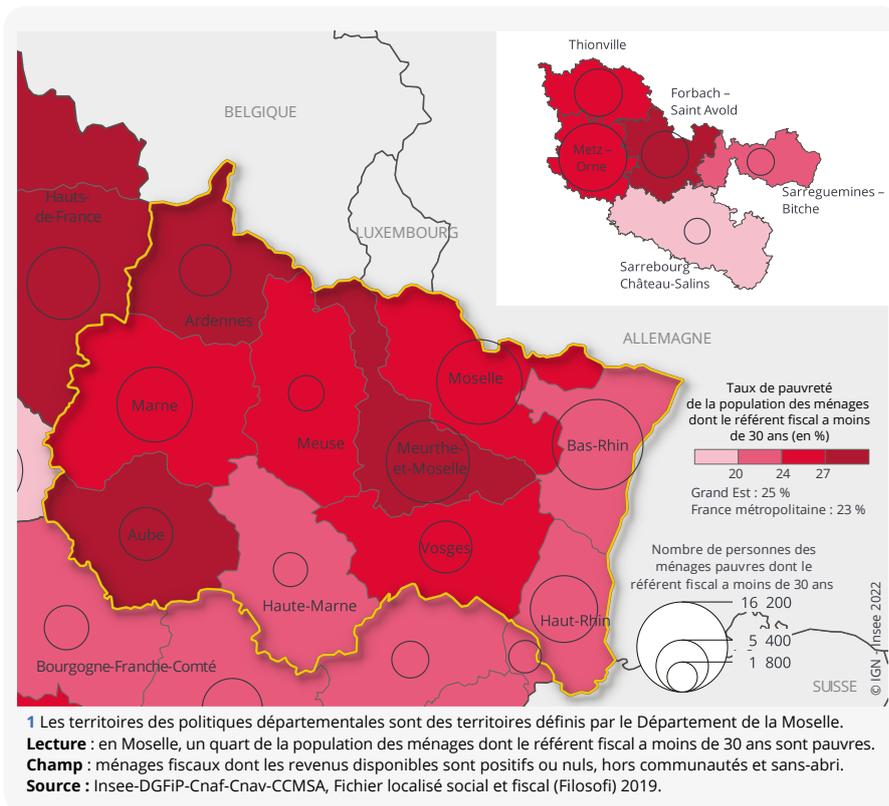
En 2018, en Moselle, 10 % des jeunes de 15 à 29 ans sont peu ou pas diplômés (titulaire au plus du brevet des collèges), et ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement, contre 9 % dans le Grand Est. Au sein du département, cette proportion est plus élevée dans les territoires de Forbach – Saint-Avold et Sarreguemines – Bitche (respectivement 12 % et 11 %). Un faible niveau de diplôme limite l'accès à l'emploi et augmente les situations de précarité et de pauvreté. Au début de la vie active, les jeunes peu ou pas diplômés alternent plus fréquemment des périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité (personnes au foyer, dans l'incapacité de travailler, ou découragées à rechercher un emploi). Ainsi, en 2018, les jeunes du territoire de Forbach – Saint-Avold sont plus éloignés de l'emploi : 23 % des jeunes de ce territoire ne sont ni en emploi, ni en études. Cette part est également élevée dans le territoire de Sarreguemines – Bitche (19 %), soit un point au-dessus de la part départementale.

En Moselle, 46 % des jeunes de moins de 30 ans occupent un emploi contre 69 % pour leurs aînés en âge de travailler (30-64 ans). Plus souvent que leurs aînés, leur emploi revêt une forme particulière : 15 % sont apprentis, intérimaires, stagiaires rémunérés, saisonniers ou vacataires, avec un emploi aidé ou en contrat à durée déterminée, contre 5,4 % de l'ensemble des Mosellans de 30 à 64 ans. Ces formes particulières d'emploi sont légèrement plus fréquentes dans le Grand Est, où elles concernent 16 % des jeunes de 15 à 29 ans. Les jeunes de 15 à 29 ans en emploi dans ces situations le sont plus souvent dans les territoires de Sarreguemines – Bitche et de Sarrebourg – Château-Salins que dans le reste du département (respectivement 18 % et 16 %).

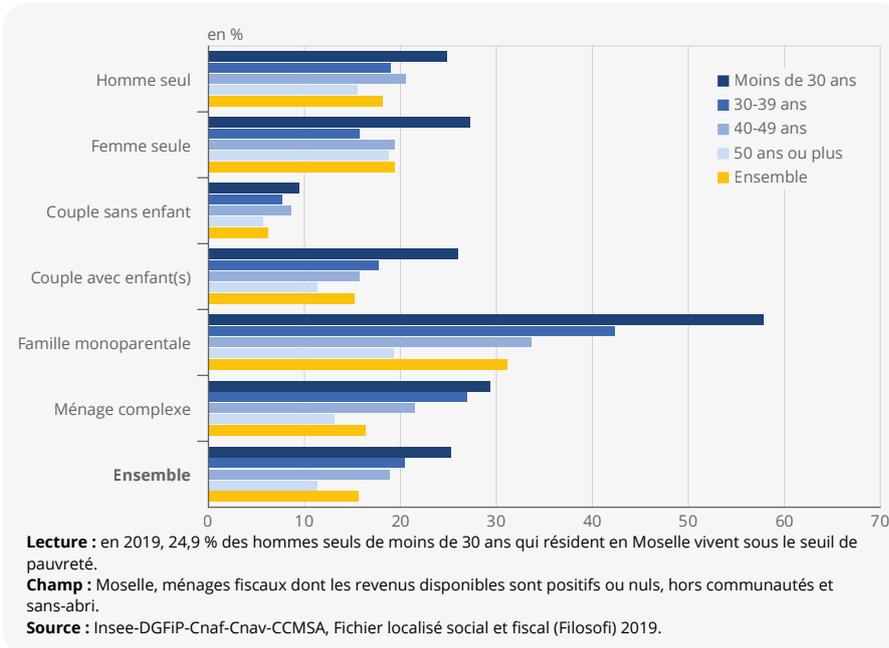
Un quart de la population des jeunes ménages vit sous le seuil de pauvreté

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail et les conditions d'emploi plus précaires exposent davantage les jeunes à la pauvreté que leurs aînés. Au sein des ménages dont le référent fiscal a moins de

► 2. Pauvreté de la population des jeunes ménages par département et par territoire des politiques départementales¹ en 2019



► 3. Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal et le type de ménage en Moselle en 2019



30 ans (jeunes non rattachés fiscalement à leurs parents ou à un adulte de plus de 30 ans), soit 32 200 ménages en Moselle regroupant 56 800 personnes, le taux de pauvreté atteint 25 %. C'est dix points de plus que dans l'ensemble de la population mosellane. Pour une personne seule, cela correspond à un revenu de moins de 1 102 euros par mois.

Le taux de pauvreté des personnes appartenant à ces **jeunes ménages** est très proche de la moyenne du Grand Est, mais supérieur de 2,6 points au niveau métropolitain. Cet écart est plus modéré en considérant l'ensemble de la population (15,6 % de personnes pauvres en Moselle contre 14,5 % en France métropolitaine) ► **figure 2.**

Les territoires mosellans des politiques départementales sont inégalement exposés à la pauvreté des jeunes. Celle-ci est plus fréquente dans les territoires de Forbach – Saint-Avold et de Metz-Orne où respectivement 29,1 % et 26,0 % de la population des jeunes ménages vit sous le seuil de pauvreté.

À l'inverse, ce taux de pauvreté est plus faible dans le territoire de Sarrebourg – Château-Salins (18,0 %) suivi par Sarreguemines-Bitche (23,2 %) et Thionville (24,2 %). Dans le territoire de Sarrebourg – Château-Salins, la part des jeunes ménages en couple, avec ou sans enfant, est plus élevée qu'ailleurs. Ces ménages sont moins souvent pauvres.

Les inégalités de revenus des jeunes sont relativement faibles à Sarrebourg – Château-Salins, le niveau de vie des 10 % des jeunes les plus aisés est deux fois et demi supérieur à celui des 10 % les plus pauvres, tandis que ce rapport dépasse cinq pour Thionville. Par ailleurs, la pauvreté des jeunes est plus intense dans le territoire de Thionville, la moitié des jeunes en situation de pauvreté ont un niveau de vie inférieur à 740 € par mois, soit 150 € de moins qu'à Sarrebourg – Château-Salins.

Un jeune parent isolé vit sous le seuil de pauvreté dans six cas sur dix

Parmi les jeunes ménages mosellans, les familles monoparentales sont de loin les plus exposées à la pauvreté ► **figure 3**. Ainsi, en 2019, 57,8 % des jeunes parents isolés vivent sous le seuil de pauvreté, proportion près de deux fois supérieure à celle de la population de l'ensemble des familles monoparentales du département. À l'opposé, seul un jeune adulte sur dix est pauvre lorsqu'il est en couple sans enfant(s). Un peu plus d'un quart des jeunes adultes en couple avec enfant(s) sont pauvres.

Les prestations sociales constituent plus de 9 % du revenu disponible des jeunes Mosellans

Les prestations sociales, telles que les minimas sociaux, les prestations familiales ou les aides au logement, permettent d'élever le revenu disponible des ménages. En Moselle comme en France, leur poids dans le revenu disponible des jeunes de moins de 30 ans est plus important que pour l'ensemble de la population. Ainsi, 9,2 % du revenu disponible des jeunes ménages mosellans est constitué de prestations sociales ► **figure 4**, contre 5,4 % de celui de l'ensemble des ménages du département. La part des minima sociaux est notamment 1,7 fois plus élevée dans le revenu des jeunes que dans celui de l'ensemble des ménages. Pour les prestations logement, c'est 2,3 fois plus.

► Encadré – Évolution du nombre de bénéficiaires d'aides sociales en 2020

Suite au premier confinement et la chute de l'activité économique qui a suivi, le nombre de bénéficiaires du RSA a fortement progressé à l'été 2020, puis a diminué à l'automne avec la reprise économique. Les jeunes Mosellans sont un peu plus concernés que leurs aînés. Entre décembre 2019 et décembre 2020, le nombre de foyers bénéficiaires augmente de 4 % pour les moins de 30 ans, contre 3 % pour l'ensemble des ménages mosellans (et même 6 % si on se restreint aux 25-29 ans, le RSA n'étant attribué aux moins de 25 ans que sous des conditions particulières). Dans la région, la hausse de jeunes bénéficiaires est encore plus importante, de 5,4 %, portée par les départements alsaciens, où le taux de couverture du RSA était plus faible avant la crise du Covid.

Concernant la prime d'activité, le nombre de jeunes bénéficiaires a diminué en Moselle comme dans l'ensemble du Grand Est (respectivement - 2 % et - 1 % entre décembre 2019 et décembre 2020). Il existe toutefois des disparités selon les tranches d'âge : baisse de 4 % du nombre de bénéficiaires de moins de 25 ans, hausse pour les 25-29 ans (+ 1 %). Les sorties dans ce dispositif peuvent être liées à des gains de revenus ou à une perte d'emploi, sachant que pour les moins de 25 ans le basculement vers le RSA est très limité. Quant aux entrées dans le dispositif, il est lié à une baisse des revenus d'activité ou à un retour à l'emploi avec des faibles revenus. Ainsi, à la fin de l'année 2020, les bénéficiaires âgés de plus de 30 ans sont plus nombreux qu'un an auparavant, à la fois en Moselle, comme dans la région (+ 2 %).

Reflète de ces difficultés, le nombre de jeunes bénéficiaires d'une aide au logement a progressé, dans le département et dans toute la région (+ 4 % et + 6 %). À l'opposé, les bénéficiaires plus âgés sont moins nombreux à percevoir une aide au logement, en particulier ceux âgés de 30 à 49 ans. Entre décembre 2019 et décembre 2020, leur nombre diminue de 3 % en Moselle et de 2 % dans le Grand Est. Les départements accordent, par le biais du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), des aides aux personnes en difficultés pour l'accès au logement (dépôt de garantie, frais d'agence, premier loyer, etc.) ou au maintien dans le logement (loyers ou factures impayés). Dans ce cadre, en Moselle, le nombre de jeunes bénéficiant de ce dispositif diminue entre 2019 et 2020, que ce soit pour l'accès (- 19 %) ou pour le maintien dans le logement (- 20 %). Leur nombre s'accroît en 2021, sans pour autant atteindre le niveau de 2019.

► Évolution du nombre de foyers allocataires entre décembre 2019 et décembre 2020, selon les prestations perçues et l'âge de l'allocataire principal



Lecture : entre fin 2019 et fin 2020, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement, âgés de moins de 30 ans, progresse de 4 % en Moselle.

Champ : ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à au moins une prestation au cours du mois de décembre, ou à une prestation versée en une seule fois (par exemple : allocation de rentrée scolaire) au cours de l'année.

Source : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2019 et 2020, traitement : Cnaf, Insee.

Dans les territoires des politiques départementales, 13 % du revenu disponible des jeunes de Forbach – Saint-Avold est constitué de prestations sociales, tandis que pour les jeunes de Sarreguemines – Bitche, de Sarrebourg – Château-Salins et de Metz-Orne, elles représentent environ 10 %. À l'opposé, moins de 6 % du revenu disponible des moins de 30 ans du territoire de Thionville est composé d'aides sociales.

La redistribution (prélèvement des impôts et versement des prestations sociales) permet de limiter les situations de pauvreté. Le taux de pauvreté est ainsi réduit de 6,6 points pour l'ensemble des Mosellans et de 8,9 points pour les moins de 30 ans, par rapport à ce qu'il serait sans ces transferts.

La prime d'activité, une aide destinée principalement aux jeunes

Fin 2020, 190 000 foyers allocataires perçoivent au moins une aide sociale versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Moselle. En considérant tous les membres de ces foyers, c'est-à-dire l'allocataire principal, son conjoint, leur(s) enfant(s) ou d'autres personnes à charge dans leur foyer, 448 300 Mosellans sont couverts par au moins une prestation Caf, soit 43 % de la population du département. Dans le Grand Est, 46 % de la population est couverte par au moins une aide versée par la Caf et 49 % en France métropolitaine.

Les jeunes de moins de 30 ans sont plus nombreux parmi les bénéficiaires d'au moins

► 4. Poids des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages en 2019

en %

Territoires des politiques départementales ¹	Ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans				Ensemble des ménages			
	Poids des prestations sociales dans le revenu disponible	dont : prestations familiales	dont : minima sociaux	dont : prestations logement	Poids des prestations sociales dans le revenu disponible	dont : prestations familiales	dont : minima sociaux	dont : prestations logement
Forbach – Saint-Avold	13,0	3,5	6,0	3,5	7,0	2,2	3,3	1,5
Sarrebourg – Château-Salins	10,2	3,1	4,6	2,5	5,3	2,0	2,3	1,0
Sarreguemines – Bitche	10,8	3,0	4,9	2,9	5,2	1,7	2,4	1,1
Metz-Orne	9,7	2,0	4,4	3,3	5,6	1,7	2,5	1,4
Thionville	5,8	1,4	2,7	1,7	3,9	1,2	1,8	0,9
Moselle	9,2	2,2	4,2	2,8	5,4	1,7	2,5	1,2
Grand Est	11,0	2,6	5,0	3,4	5,8	2,0	2,5	1,3
France métropolitaine	10,1	2,3	4,6	3,2	5,8	2,0	2,5	1,3

¹ Les territoires des politiques départementales sont des territoires définis par le Département de la Moselle.

La zone de Thionville comporte une forte proportion d'actifs travaillant au Luxembourg, ce qui peut expliquer le plus faible poids des prestations sociales dans le revenu disponible. Selon leur situation, ces actifs peuvent toutefois percevoir des allocations complémentaires des caisses d'allocations étrangères.

Lecture : en 2019, les prestations sociales représentent 13 % du revenu disponible des ménages de Forbach – Saint-Avold dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans. Ainsi, les prestations familiales et celles du logement constituent chacune 3,5 % de leur revenu disponible et les minima sociaux 6 %.

Champ : ménages fiscaux dont les revenus disponibles sont positifs ou nuls, hors communautés et sans-abri.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019.

une allocation de la Caf : en Moselle, ils représentent 23 % des foyers allocataires pour seulement 9 % de l'ensemble des ménages. Les aides au logement et la prime d'activité sont les prestations qui leur sont le plus souvent allouées : près de la moitié des foyers allocataires de moins de 30 ans perçoivent au moins l'une des deux prestations. Les moins de 25 ans touchent encore plus fréquemment une aide au logement : six fois sur dix. Ces derniers ne sont toutefois que 5 % à bénéficier du revenu de solidarité active (RSA) puisque, sauf en cas de parentalité précoce, l'une des conditions d'attribution de cette aide est d'avoir au moins 25 ans. Entre 25 et 29 ans, le RSA concerne 25 % des allocataires, soit 10 points de plus que pour l'ensemble des foyers allocataires.

Enfin, en lien avec le cycle de vie, les jeunes sont moins souvent destinataires d'une prestation familiale que les ménages plus âgés. Moins d'un foyer allocataire Caf de moins de 25 ans sur dix reçoit l'une de ces aides, et un allocataire de 25 à 29 ans sur trois, contre sept allocataires sur dix entre 30 et 49 ans. Les moins de 30 ans ne représentent ainsi que 11 % des foyers bénéficiaires d'une prestation familiale. ●

Laura Horodenciu,
Sophie Villaume (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Mom K., Monchatre V.**, « L'ouest et le centre de la Moselle plus pauvres que l'est », *Insee Analyses Grand Est* n° 113, mai 2020.
- **Ducharme T., Villaume S.**, « Les 18-24 ans : 450 000 jeunes dans un contexte économique difficile », *Insee Flash Grand Est* n° 49, mai 2021.
- L'essentiel sur... la pauvreté, *Insee, Chiffres-clés*, 10 novembre 2021.

► Définitions

Le Département de la Moselle définit des territoires pour mener ses actions afin de tenir compte des spécificités locales. Ainsi, il y a cinq **Territoires des politiques départementales** : Forbach – Saint-Avold, Sarrebourg – Château-Salins, Sarreguemines – Bitche, Metz-Orne et le Territoire de Thionville.

Un **ménage fiscal** est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH).

Dans cette étude, on parle de **jeune ménage** lorsque le référent fiscal a moins de 30 ans.

Seuil de pauvreté : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Unités de consommation (UC) : Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé comme l'écart entre seuil de pauvreté et niveau de vie médian de la population pauvre rapporté au seuil de pauvreté, multiplié par 100. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

► Sources

Les statistiques de cette étude sont issues de trois sources différentes : le recensement de la population de 2018, le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2019, ainsi que les fichiers des caisses d'allocations familiales (Caf) arrêtés au 31 décembre 2019. Le recensement permet de connaître les caractéristiques démographiques et sociales de toute la population, mais il n'apporte pas d'informations sur les revenus et la pauvreté. Filosofi et les fichiers des Caf pallient à ce manque d'information, mais leur champ est restreint à celui de la population des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul ou qui perçoivent au moins une allocation versée par une Caisse d'allocation familiale.

Ainsi, le champ couvert dans la première partie de l'étude est celui du recensement de la population, c'est-à-dire celui de l'ensemble de jeunes de 15 à 29 ans. Dans la deuxième partie, le champ de Filosofi est restreint à la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans. Sont donc considérés comme « jeunes » tous les membres de ce type de ménage, quel que soit leur âge. En effet, seul l'âge du référent fiscal est disponible dans Filosofi. Enfin, le champ des données de la Caf est celui des foyers allocataires, dont le responsable du dossier (ou l'allocataire principal) est âgé de moins de 30 ans. Un foyer allocataire est une personne ou une famille qui perçoit au moins une allocation versée par la Caf.

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :
Yves Calderini

Rédacteur en chef :
Jacques Marty

Bureau de presse :
03 88 52 40 77

Maquette :
Luminess SAS

@InseeRegions
www.insee.fr

ISSN : 2492-4547
© Insee 2022
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

